



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD
SERVICE EAU-ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique

Projet d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de PONT-SUR-SAMBRE (Nord)

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2017, une enquête publique portant sur la demande de permis de construire et d'exploiter, aura lieu du **lundi 30 janvier 2017 au mercredi 1^{er} mars 2017 à 17h30** préalable aux travaux d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de PONT-SUR-SAMBRE (Nord) ;

L'étude d'impact jointe au dossier d'enquête publique indique les incidences éventuelles de ces travaux sur l'environnement et les conditions dans lesquelles l'opération projetée satisfait aux préoccupations environnementales. L'avis de l'autorité environnementale rendu le 30 novembre 2016, est joint au dossier d'enquête publique ;

Monsieur Christian DELLOUE, retraité, désigné commissaire enquêteur par la présidente du Tribunal administratif de Lille, conduira cette enquête publique et se tiendra à la disposition du public en **mairie de PONT-SUR-SAMBRE** aux dates et horaires suivants :

- lundi 30 janvier 2017 de 9h à 12h
- samedi 11 février 2017 de 9h à 12h
- mercredi 1^{er} mars 2017 de 14h30 à 17h30.

Le porteur de projet, la société QUADRAN, sise 18 rue Dom Pérignon à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51000) a désigné comme interlocuteur technique Monsieur Nicolas GUBRY (port : 06 26 78 66 28).

Les éléments d'information relatifs à cette enquête sont également disponibles sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : www.nord.gouv.fr/ politiques publiques/environnement/information et participation du public/permis de construire.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête, en mairie de PONT-SUR-SAMBRE. Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie. Des observations écrites peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : mairie de PONT-SUR-SAMBRE 30 rue de Quartes 59138 PONT-SUR-SAMBRE tel : 03 27 67 22 22 aux dates et heures d'ouverture au public, pour être annexées au registre d'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Sous huitaine, celui-ci rencontrera le porteur de projet pour lui communiquer sous forme d'un procès-verbal de synthèse les observations écrites ou orales du public, formulées lors de l'enquête. Le porteur de projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Le rapport qu'établira le commissaire enquêteur pour relater le déroulement de l'enquête et examiner les observations recueillies, ainsi que ses conclusions motivées, pourront être consultés par les personnes intéressées en mairie de PONT-SUR-SAMBRE pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure sera prise par le Préfet sous la forme d'un arrêté qui portera soit accord du permis de construire (lequel pourra être assorti, le cas échéant de prescriptions spécifiques), soit refus de permis de construire.